

Pour Francken, la solution passe par la rétention

MIGRATION Le secrétaire d'Etat veut créer 1.000 places en centres fermés

Une semaine après l'attaque à l'arme blanche de deux policiers à Charleroi, Theo Francken, interrogé par nos confrères de *Sudpresse*, a annoncé ses premières intentions pour son « combat contre les illégaux ».

Pour rappel, le secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations (N-VA) avait été mis en difficulté lorsqu'il est apparu que l'agresseur, un Algérien radicalisé de 33 ans en situation irrégulière, était sous le coup de deux obligations de quitter le territoire. Qu'il n'avait donc pas quitté... sans jamais avoir été sérieusement inquiété. Laxisme de la N-VA ? Theo Francken s'est largement défendu alors, opposant que 1. on manque de places en centre fermé 2. l'individu n'étant pas connu des services de renseignement, il n'était pas considéré comme un cas prioritaire et 3. l'Algérie rend toute réadmission de facto impossible.

La situation pourrait tourner à l'avantage du secrétaire d'Etat puisque c'est l'occasion d'avoir enfin un terrain d'adhésion à l'une de ses priorités : l'augmentation de la capacité d'accueil des

centres fermés. Déjà passée de 400 à 600 places depuis le début de sa législature, Theo Francken propose d'en créer encore 1.000 supplémentaires. La détention administrative – censée être un dernier recours – permet d'avoir la personne en situation irrégulière à disposition pour son renvoi. Les centres sont pour l'instant saturés : au premier semestre, 3.046 personnes ont été ainsi maintenues.

« On a déjà créé plus de places dans les infrastructures existantes, mais ce n'est pas suffisant », explique ainsi Theo Francken dans *Sudpresse*. Une idée est de transformer des centres ouverts en centres fermés. Les locaux, théoriquement, ne manquent pas : dès cet automne plusieurs centres d'accueil (ouverts) devraient fermer en vue de réduire de 10.000 places le dispositif actuel. Mais d'autres devront être créés. Récemment, le *Standaard* évoquait par ailleurs la piste de louer des places dans des centres néerlandais. « Ces centres sont contraires à la dignité humaine », s'alarme Caroline Intrand, la directrice du *Ciré*, une organisation venant en aide aux migrants. Un volume

pareil, c'est du jamais vu. On s'inquiète vraiment du tournant coercitif que prend notre politique migratoire. »

La mesure pourrait coûter cher (en création de places et en frais de renvois) mais le secrétaire d'Etat se dit confiant dans le soutien du Premier ministre. Le MR, à la Chambre, est en tout cas sur la même ligne.

Du côté de l'opposition, pas de

« Une idée est de transformer des centres ouverts en centres fermés » THEO FRANCKEN (N-VA)

désaccord de principe à une augmentation du nombre de places en centres fermés. « Un élément de réponse », reconnaît le député fédéral Emir Kir (PS), qui apprécie par ailleurs assez peu les accusations de laxisme formulées à l'encontre des gouvernements précédents – « Il n'y a pas eu de vagues de régularisation, mais des études de dossiers au cas par cas ».

Ps et Ecolo se méfient surtout du package qui ira avec et du jeu de communication du secrétaire d'Etat.

« On sous-entend encore que

« sans-papiers égale criminel », voire terroriste, s'agace ainsi le député fédéral Ecolo Benoît Helings. S'il s'agit véritablement d'une mesure de lutte contre le terrorisme, elle est irresponsable. Nous disposons du renseignement et de l'appareil sécuritaire pour neutraliser les menaces. C'est un devoir de l'Etat. Refiler la patate chaude au voisin ne règle rien. L'imam de Dison serait-il moins dangereux aux Pays-Bas, 15 km plus loin ? L'Algérie serait-elle plus à même de gérer quelqu'un qui menace la Belgique ? » ■

LORRAINE KIHIL

CRITIQUE

Le poids des mots

Le terme de « migrant illégal », employé systématiquement par Theo Francken, fait bondir les associations qui dénoncent une volonté d'amalgame entre migrants et criminels. « Migrant en situation irrégulière » ou simplement « sans-papiers » sont des expressions jugées plus justes et moins stigmatisantes.

L.K.

sans-papiers Estimations au doigt mouillé

Combien de personnes en Belgique se trouvent en situation irrégulière ? Dans ses récentes interventions, Theo Francken a parlé de « dizaines de milliers », puis de « 100.000 » migrants illégaux, indiquant que personne ne pouvait répondre précisément à cette question. Certains observateurs évoquent le chiffre de 150.000 personnes, sans certitude.

Pas simple d'estimer une population qui vit par définition sous les radars.

La Commission européenne s'était penchée sur la question dans un rapport publié en 2009 et portant sur 12 pays... dont ne faisait évidemment pas partie la Belgique (ce serait trop simple). Le document lui-même prévient du défaut de fiabilité de ses données mais s'avance sur quelques chiffres. Pour les pays voisins, on trouve ainsi ceci dans les années 2000 : entre 500.000 et un million de migrants en situation irrégulière en Allemagne, 390.000 en France, 88.116 aux Pays-Bas.

Le rapport estime ainsi qu'en 2008, les sans-papiers représentaient entre 0,46 et 0,83 % de la population de « l'Europe des 15 ». Ce qui représenterait, pour la Belgique d'aujourd'hui, entre 51.752 et 93.379 personnes.

Sauf que...

Sauf que l'Allemagne a fourni l'an passé un correctif réévaluant sa fourchette entre 180.000 et 520.000 sans-papiers pour l'année 2014. Très, très en deçà des premières estimations. La différence entre les chiffres, extrapolés à partir des données

policières, s'explique en partie par la sur-représentation dans les années 2000 des Polonais et des Roumains, entre-temps entrés dans l'Union européenne et donc à sortir des statistiques. La fourchette était donc probablement trop haute.

2.258 expulsions en 2016

Le nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés en Belgique (43.433 en 2015) offrent en tout cas déjà une idée a

minima.

Entre janvier et juillet 2016, 27.502 ont été émis soit après une arrestation administrative (en général le fruit du hasard : petit délit, contrôle d'identité), soit au terme d'une procédure au verdict négatif. On compte beaucoup de demandeurs

d'asile déboutés – le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides a refusé un statut de protection à 5.902 requérants sur les six premiers mois de l'année –, mais pas seulement. Marocains et Algériens figurent parmi les trois premières nationalités concernées par ces OQT.

Sur la même période, 2.258 migrants ont été effectivement expulsés (contre plus de 3.500 retours volontaires). Parmi eux, 909 détenus étrangers mais aussi les demandeurs d'asile dit « Dublin » renvoyés vers le pays européen qui aurait dû traiter initialement leur dossier. Pour les expulsions, c'est pour l'instant avec l'Albanie que la Belgique travaille le plus. Suivent

l'Afghanistan et désormais le Maroc. ■

L.K.